

PRÉVOYANCE DU PERSONNEL CONJUGUER LES INTÉRÊTS DE CHACUN

Pour trouver des collaborateurs hautement qualifiés et les fidéliser durablement, une entreprise doit offrir de bonnes prestations de prévoyance, et être aussi capable de les financer. Comment conjuguer les intérêts de chacun?

La réglementation croissante de la prévoyance professionnelle requiert une professionnalisation continue. C'est pourquoi le nombre des caisses de pension propres à l'entreprise diminue, et l'offre en fondations collectives se développe. Spécialiste indépendant de la prévoyance, Kessler conserve une vue d'ensemble et optimise le 2^e pilier de votre entreprise.

CHOIX DE LA FORME D'ORGANISATION

Le choix de la forme d'organisation adéquate de la prévoyance du personnel dépend de la structure de votre entreprise. Les différentes possibilités suivantes s'offrent à vous:

- Fondation de prévoyance du personnel propre à l'entreprise avec ou sans réassurance
- Assurance complète
- Fondation collective, commune ou professionnelle (semi-) autonome, avec ou sans gestion pour le placement de capitaux
- Solutions de prévoyance 1e

Kessler vous expose les opportunités et les risques à prendre en compte pour les différentes formes d'organisation précitées. Nos spécialistes connaissent le marché et peuvent donc vous recommander les prestataires qui correspondent le mieux à votre entreprise.

FONDATION DE PRÉVOYANCE PROPRE À L'ENTREPRISE

Si votre prévoyance professionnelle est organisée en fondation propre, nous pouvons vous proposer les services suivants:

- Conseils pour le modèle approprié de réassurance
- Gestion technique, administrative et comptable par nos spécialistes de Kessler Prévoyance SA ainsi que la gérance (secrétariat général)
- Evaluation et recommandation d'experts agréés en prévoyance professionnelle

ELABORATION DES PRESTATIONS DE PRÉVOYANCE

L'organe paritaire, constitué de représentants de l'employeur et des employés, détermine les prestations de prévoyance qui doivent correspondre à la politique sociale de l'entreprise et à son budget, en tenant compte de celles appliquées dans sa branche d'activité. Sont notamment déterminants:

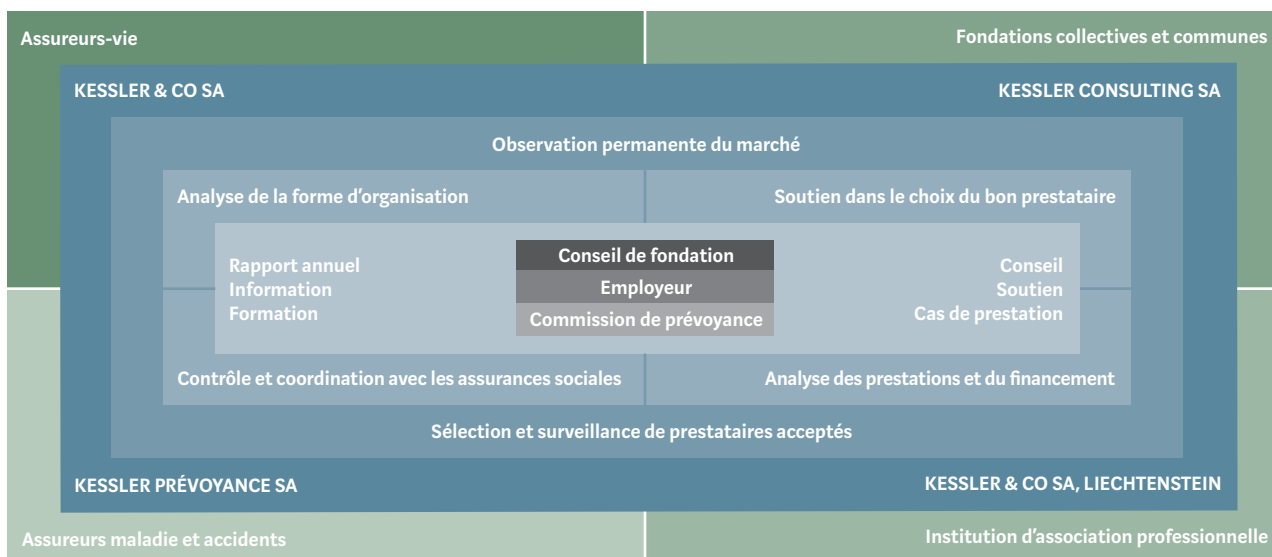
- le traitement des parts variables de rémunération dans le salaire assuré
- la répartition du financement des cotisations entre employeur et employés
- la mise en place d'une solution de prévoyance complémentaire pour les cadres
- la coordination avec les assurances de personnes (maladie perte de gain, accident complémentaire) pour éviter des lacunes de couverture ou de la surassurance
- le benchmarking (comparaison des prestations de prévoyance de votre entreprise avec la concurrence)
- la mise en place de plans de prévoyance à choix
- la compensation des baisses des taux de conversion
- la fixation de la rémunération des avoirs de vieillesse dans les solutions de prévoyance avec pools de placements individuels
- la couverture invalidité pour les apprentis

INFORMATION ET FORMATION

Les spécialistes de Kessler informent les assurés de façon simple et claire. Ils assistent aussi l'organe paritaire et les responsables RH au quotidien, leur offrent des formations spécialisées et rédigent un rapport annuel qui rend compte des évolutions dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

FUSIONS ET ACQUISITIONS, LIQUIDATIONS PARTIELLES

Si vous faites l'acquisition d'une entreprise, Kessler vous assiste dans l'évaluation des risques liés à la prévoyance du personnel. Nous suivons l'intégration ou la séparation d'entreprises resp. d'effectifs et coordonnons la prévoyance du personnel. Vous bénéficiez également de notre expérience en matière de



Avec Kessler en tant que conseiller externe, votre entreprise bénéficie du regard extérieur neutre de l'expert en prévoyance indépendant.

liquidations partielles ou totales de fondations de prévoyance du personnel, de fonds de bienfaisance ou de fondations de financement.

PRÉVOYANCE DU PERSONNEL À L'INTERNATIONAL

Les entreprises actives à l'international sont confrontées à des défis liés à la prévoyance du personnel, p. ex.:

- Pooling de risques de personnes à l'échelle mondiale, avec l'opportunité de bénéficier d'excédents de produits supplémentaires.
- Prévoyance pour les expatriés et impatriés vu les problèmes posés par leur engagement transfrontalier.

- **Global Benefits Management:** En collaboration avec Mercer Marsh Benefits™, nous élaborons un inventaire mondial de toutes les prestations de prévoyance, qui vous aide à contrôler le respect des règles de compliance internes à l'entreprise resp. des lois locales.

CELA VOUS INTÉRESSE? CONTACTEZ-NOUS.

Patrick Martinez
Spécialiste en prévoyance professionnelle
T +41 21 321 60 48
patrick.martinez@kessler.ch

KESSLER EN BREF

Kessler est la principale entreprise dans le domaine du conseil en risques, assurances et prévoyance en Suisse. Grâce aux connaissances spécialisées et à l'expérience de nos collaborateurs, à la puissance d'innovation ainsi qu'à notre position sur le marché, nous apportons une plus-value durable à nos clients des domaines des services, du commerce et de l'industrie. Notre bonne réputation et le succès économique garantissent notre avenir à long terme en tant qu'entreprise familiale indépendante. Fondée en 1915, Kessler compte aujourd'hui 275 collaborateurs travaillant au siège à Zurich et sur les sites d'Aarau, Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel,

Saint-Gall et Vaduz. En tant que partenaire suisse de Marsh, nous faisons partie d'un réseau de spécialistes issus de toutes les branches de gestion des risques disposant d'une grande expérience dans le suivi des programmes d'assurances globaux. Marsh est le principal courtier en assurances et conseiller en gestion des risques dans plus de 100 pays et fait partie des Marsh & McLennan Companies dont l'action est négociée aux bourses de New York, Chicago et Londres (symbole boursier: MMC).

Vous trouverez de plus amples informations sous www.kessler.ch, www.marsh.com, www.mmc.com.